

No. 78.

1ère Session, 4e Parlement, 16 Victoria, 1852.

BILL.

Acte pour expliquer certaine partie d'un certain acte y mentionné, et pour définir quelles personnes auront le droit de voter à l'élection de membres pour représenter, dans l'assemblée législative, les cités de Québec et de Montréal, et la ville de Trois-Rivières.

Reçu, et lu, la première fois, lundi, le 20 septembre 1852.

Seconde lecture, lundi, 27 septembre 1852.

M. CAUCHON.

QUÉBEC :

IMPRIMÉ PAR JOHN LOVELL, RUE LA MONTAGNE.